



**UNION POUR LA DEMOCRATIE ET POUR LA PAIX
EN COTE D'IVOIRE (UDPCI)**



**BUREAU POLITIQUE
DU 25 AOUT 2009**

COMMUNIQUE FINAL



Faisant suite aux conclusions de sa séance du 9 Août 2009, le Bureau Politique s'est réuni ce jour, mardi 25 Août 2009, en conseil de discipline, de 17 H à 18 H 30 au siège du Parti, avec comme point à l'ordre du jour, l'audition de Messieurs YAO N'GUESSAN François, N'DA AKA Eugène, BAOU DOUE Jean Joël, SIKI BLON Blaise relativement à des actes par eux posés.

A cet effet, une convocation a été adressée aux intéressés ; convocation à laquelle ils n'ont pas jugé utile de répondre.

Le Bureau Politique, tout en prenant acte du refus manifeste de ces militants de s'expliquer sur les faits à eux reprochés, a retenu d'analyser le rapport y afférent aux fins de statuer sur chaque cas.

I/ CAS SIKI BLON Blaise

Monsieur SIKI BLON Blaise a entrepris, depuis des mois, de ternir l'image du Président du Parti par des déclarations mensongères au cours des conférences de presse (cf les articles de presse) et des rencontres par lui organisées à l'attention des militants de Man. A ces différentes occasions, Monsieur SIKI BLON Blaise a déclaré « **avoir retiré son soutien politique, financier, moral et affectif au Président du Parti** ».

Au demeurant, lors de la tournée du Président du Parti dans la région des montagnes (du 24 au 29 juillet 2009), Monsieur SIKI BLON Blaise s'est illustré par des actes d'entrave à la réalisation de ladite tournée en organisant des rencontres parallèles au cours desquelles il a réitéré les propos injurieux à l'égard du Président du Parti et poussé les militants à la désobéissance.

Le Bureau Politique, à sa séance du 9 Août 2009, a au regard des déclarations de Monsieur SIKI BLON Blaise relativement au retrait de son soutien politique, financier, moral et affectif au Président du Parti, pris acte de la démission de celui-ci de ses fonctions de Conseiller Politique du Président du Parti et de membre des organes de décision et d'animation du Parti. Toutefois, vu les actes de défiance par lui posés vis à vis du Président du Parti, le Bureau Politique a décidé de l'entendre ce jour. A cet effet une convocation lui été adressée à laquelle il n'a pas daigné répondre. Ainsi, après analyse du dossier de l'intéressé, le Bureau Politique relève:

- Ses absences injustifiées aux réunions et manifestations des instances du Parti,
- Ses déclarations intempestives, mensongères et calomnieuses dans les médias et à l'occasion des rencontres par lui illégalement organisées à l'attention des militants,
- Ses propos injurieux à l'égard du Président du Parti,

- Ses agissements tendant à inciter les militants à la désobéissance vis-à-vis des organes du Parti,
- Ses actes d'allégeance aux responsables du FPI,
- Son refus de répondre à la convocation à lui régulièrement signifiée ; preuve de son mépris à l'endroit des instances du Parti.

Le Bureau Politique en conclut que Monsieur SIKI BLON Blaise a « **dévié de la ligne politique du Parti et a sabordé l'unité du parti en portant atteinte à son image de marque et en tentant de discréditer son Président** ». Le faisant Monsieur SIKI BLON Blaise a incontestablement contrevenu aux dispositions disciplinaires du Parti. Dès lors, le Bureau Politique **décide de la suspension de Monsieur SIKI BLON Blaise de toutes ses fonctions au sein du Parti et de toutes les activités du Parti à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.**

II/ CAS BAOU DOUE Jean Joël

Suite à ses absences injustifiées aux réunions et manifestations du Parti, et aux propos de dénigrement par lui tenus, Monsieur BAOU DOUE Jean Joël a été convoqué par le Président du Parti afin qu'il s'explique sur ses manquements. A cette occasion il a soutenu, en présence des membres de la Direction ainsi que des militants des coordinations de GUIGLO et de BLOLEQUIN, que l'UDPCI étant défailante quant au financement de sa campagne pour les futures élections au titre des conseils généraux, il s'est rapproché des responsables du FPI pour obtenir ledit financement. Par ailleurs, il s'estime lésé au niveau du Parti en ce qu'il ne bénéficierait pas de dividendes relativement à son engagement militant. Aussi, sans remettre en cause son appartenance à l'UDPCI, a-t-il décidé de s'octroyer un congé de deux (2) mois. L'intervention du Président du Parti en réaction à ce comportement qui n'honore nullement son auteur, a fini de convaincre l'assistance sur la mauvaise foi de l'intéressé qui, contrairement à ses allégations, fait partie des personnes qui ont tiré véritablement profit du fait de leur appartenance à l'UDPCI. Dès lors, le Président du Parti lui a enjoint de se ressaisir en renonçant au rapprochement par lui entrepris, au congé envisagé et de rencontrer les militants de sa coordination pour les rassurer de son engagement aux côtés du Président du Parti. A la satisfaction des militants présents, Monsieur BAOU DOUE Jean Joël a pris l'engagement de s'exécuter dans les meilleurs délais. Toutefois, faisant fi de l'engagement ainsi pris, Monsieur BAOU DOUE Jean Joël s'est obstiné à renforcer son rapprochement avec le FPI et à saborder la cohésion du Parti dans la région du moyen Cavally.

Le refus de Monsieur BAOU DOUE Jean Joël de prendre part aux activités du Parti, et partant, d'assumer ses fonctions au sein de la Direction du Parti, s'analysant en une démission de ses fonctions (Trésorier Général et coordonateur), le Bureau Politique a pris acte de cette démission à sa réunion du

9 Août 2009 et a décidé de l'entendre sur les faits à lui reprochés relativement à la déstabilisation du Parti.

Monsieur BAOU DOUE, bien que régulièrement convoqué à cet effet, n'a pas comparu. Le Bureau Politique après examen du dossier de l'intéressé retient à son encontre les faits suivants:

- Ses absences injustifiées aux réunions et manifestations des instances du Parti,
- Les actes d'allégeance aux responsables du FPI,
- Les actions par lui entreprises en vue de saborder la cohésion du Parti,
- Son refus de répondre à la convocation à lui adressée, confirmant ainsi le manque de respect dont il fait preuve à l'égard des instances du Parti.

Dès lors, le Bureau Politique conclut que Monsieur BAOU DOUE Jean Joël, de par ses agissements, « a porté atteinte à l'image de marque et à l'unité du parti, a discrédité son Président et a dévié de la ligne politique du Parti ». Le Bureau Politique sanctionnant cette violation des dispositions disciplinaires du Parti, **décide de la suspension de Monsieur BAOU DOUE Jean Joël de toutes ses fonctions au sein du Parti et de toutes les activités du Parti à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.**

III/ CAS YAO N'GUESSAN François et N'DA AKA Eugène

Messieurs YAO N'GUESSAN François et N'DA AKA Eugène, prenant prétexte d'une crise qui existerait au sein du Parti, suite aux déclarations de Monsieur SIKI BLON Blaise, ont à travers la presse écrite le 21 juillet 2009 (cf soir info, nord-sud), informé les militants et la Direction de l'UDPCI de ce que, quoique demeurant militants de base, ils mettaient fin à leurs fonctions respectives de Vice-président du Parti et de Conseiller Spécial du Président du Parti. Au demeurant, ces proches collaborateurs du Président du Parti qui avaient, depuis plusieurs mois, cessé de prendre part aux différentes réunions convoquées dans le cadre du fonctionnement du Parti, ont tenu des propos qui de par leur gravité ont entaché l'image de marque du Parti.

Ainsi, le Bureau Politique, à sa réunion du 9 Août 2009, a pris acte de la démission de Messieurs YAO N'GUESSAN François et N'DA AKA Eugène de leurs fonctions au sein du Parti et retenu de les entendre ce jour sur leurs motivations quant aux absences injustifiées aux réunions des instances du Parti, à la voie choisie pour signifier leur démission des fonctions par eux assumées et aux propos avilissants par eux tenus.

Messieurs YAO N'GUESSAN François et N'DA AKA Eugène qui ont été régulièrement convoqués à cet effet, ont brillé par leur absence, sans aucune explication.

Le Bureau Politique, après analyse du dossier relève que Messieurs YAO N'GUESSAN François et N'DA AKA Eugène ont fait preuve d'indiscipline caractérisée par les actes suivants :

- Les déclarations outrageantes pour le Parti et la signification par voie de presse de leur démission des fonctions par eux assumées au sein du Parti ; toutes choses qui visent à discréditer le Parti et à démobiliser les militants surtout en cette période électorale ;
- Leurs absences injustifiées aux réunions et manifestations des instances du Parti ;
- Leur refus de répondre à la convocation du Bureau Politique réuni en conseil de discipline à l'effet de statuer sur les faits à eux reprochés ; le faisant, ils ont manifesté un mépris à l'égard de l'instance disciplinaire du Parti.

Au regard de ce qui précède, le Bureau Politique retient que Messieurs YAO N'GUESSAN François et N'DA AKA Eugène ont contrevenu aux dispositions disciplinaires du Parti (**article 66 et autres** des Statuts et Règlement du Parti), en ce que de par leurs actes, « **ils ont porté atteinte à l'image de marque du parti et discrédité ses organes** ». Tirant les conséquences de cette violation des textes par les intéressés, le Bureau Politique **décide de les suspendre de toutes leurs fonctions au sein du Parti et de toutes les activités du Parti à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.**

Le Bureau Politique tient ici à rappeler aux intéressés que le Parti ne tolérera aucun acte de défiance d'où qu'il vienne et les invite par conséquent à se soumettre aux décisions qui viennent d'être prises.

Fait Abidjan, le 25 Août 2009

LE BUREAU POLITIQUE REUNI
EN CONSEIL DE DISCIPLINE